



**PROGRAMME D'IDENTIFICATION VISUELLE
DE VAL-MORIN**

Juillet 2015

Table des matières

1	L'OBJECTIF	1
2	PROTECTION LÉGALE	1
3	LE LOGO TYPE	1
3.1	La forme	1
3.2	Caractère typographique	1
3.3	L'identification complète	1
3.4	La couleur	2
4	L'APPLICATION	2
	Annexe A : Gabarit papier à lettres	3
	Annexe B : Gabarit enveloppes	4
	Annexe C : Gabarit cartes professionnelles.....	5
	Annexe D : Gabarit camions et autres véhicules	6
	Annexe E : Site web	7
	Annexe F : Panneaux de noms de rues.....	8

Approuvé par résolution du conseil, le 14 juillet 2015.

1 L'OBJECTIF

Le Programme d'identification visuelle de la municipalité de Val-Morin a pour but de préserver une image visuelle forte et cohérente de la Municipalité et de tous ses services.

L'élément principal de ce programme est le logotype (symbole graphique); il comprend également l'utilisation de la typographie et de la couleur.

Les règles graphiques qui suivent ont été conçues comme un guide à l'intention de ceux qui sont appelés à produire des documents pour la municipalité. **Il est nécessaire de se conformer fidèlement aux présentes directives.** On ne peut utiliser le logotype en le modifiant de quelque façon que ce soit.

2 PROTECTION LÉGALE

Le logotype de la municipalité de Val-Morin sera enregistré en vertu de la Loi sur les marques de commerce dès acceptation du présent document par le conseil. Son utilisation sera ensuite réservée à la municipalité incluant son utilisation sur le web.

3 LE LOGO TYPE

3.1 La forme



Le logotype est composé de l'image et du mot Val-Morin. L'image ne peut être utilisée seule.

Le logo est de haute résolution et «vectorisé» ce qui permet d'en varier la taille sans perdre de qualité.

3.2 Caractère typographique

Le caractère «Arial black» utilisé pour Val-Morin fait partie du programme d'identification visuelle. Ce caractère est parfaitement lisible en toute dimension.

3.3 L'identification complète

Les inscriptions typographiques doivent toujours apparaître au même endroit chaque fois que le logotype est utilisé. Toute inscription commence par une majuscule.

Toute inscription typographique doit être de couleur noire et doit se trouver soit au-dessous, soit à droite du logotype, notamment pour les cartes professionnelles.

3.4 La couleur

Dans ce programme d'identification visuelle, la couleur n'est utilisée que dans le logotype et non dans le texte qui l'accompagne.

L'utilisation de la couleur dans le logotype seulement donne de la vitalité à l'identification et garde au programme son cachet sobre et classique.

Les couleurs du logo sont le vert (Pantone 357) et le bleu (Pantone 302). Le logotype peut aussi être reproduit en noir ou blanc (inversé), en tracé noir sur fond blanc ou en tracé blanc sur fond noir.

La papeterie et les cartes professionnelles sont de couleur blanche, de préférence de papier recyclé et dans ce cas l'impression devra inclure l'image suivante dans le coin inférieur gauche avec le pourcentage de produits recyclés dans le papier.



Les camions municipaux et la machinerie sont de couleur blanche, rouge, bleue (ordures) ou jaune, et doivent inclure le logo.

4 L'APPLICATION

Le programme d'identification visuelle prévoit l'utilisation du logotype et de la typographie dans le papier à lettres (annexe A), les enveloppes (annexe B), dans les cartes professionnelles (annexe C) sur les véhicules appartenant à la municipalité (annexe D), sur le site web (annexe E) ainsi que dans les formulaires, publications et publicités.

Le programme d'identification visuelle s'applique aussi à la signalisation routière (notamment les enseignes d'accueil et de signalisation les enseignes directionnelles et les panneaux de rue (annexe F).

La coordonnatrice administrative est la personne responsable de l'application du programme d'identification visuelle.

Annexe A : Gabarit papier à lettres

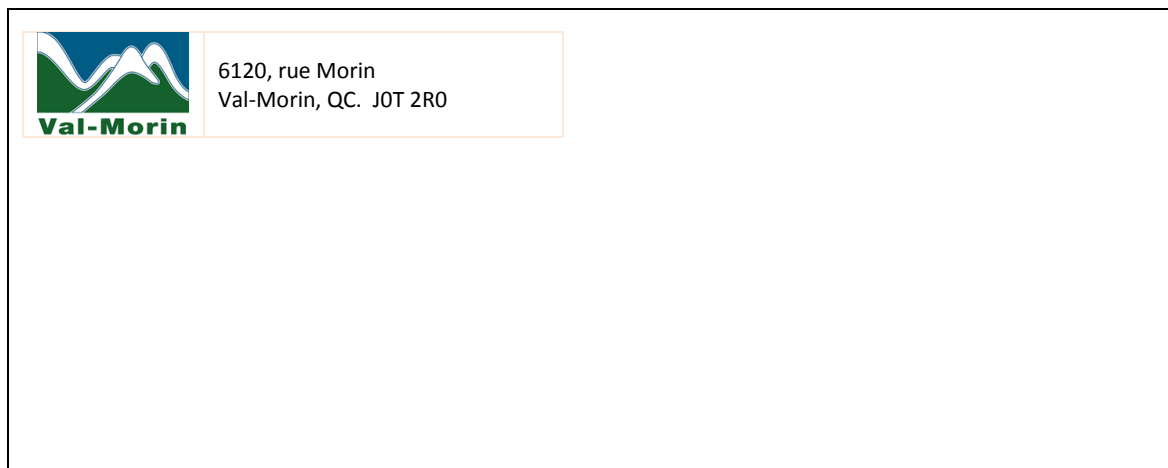
Sur le papier à lettres, le logotype, de 18,5 millimètres de hauteur sur 27 millimètres de largeur, est toujours placé en haut à gauche. L'adresse de la Municipalité est placée au bas de la feuille, en police Calibri de taille 9.



6120, rue Morin, Val-Morin, QC J0T 2R0
Téléphone : (819) 324-5670 Télécopieur : (819) 322-3923
Courriel : municipalite@val-morin.ca Site web : www.val-morin.ca

Annexe B : Gabarit enveloppes

Sur les enveloppes de courrier régulier, avec ou sans fenêtre, le logo type, de 13,7 mm de hauteur sur 20 mm de largeur, apparaît à 10 millimètres du côté gauche et à 10 millimètres du sommet. L'adresse de la Municipalité est située à droite du logo, en police Calibri de taille 9.



Annexe C : Gabarit cartes professionnelles

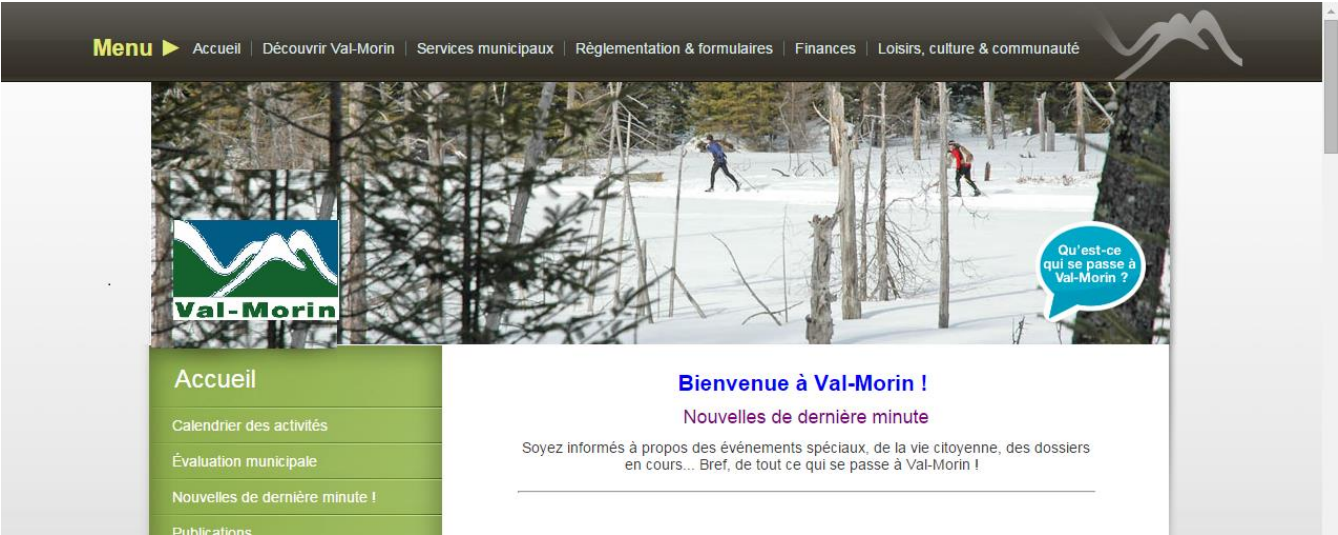
Sur les cartes professionnelles, le logotype, de 13,7 mm de hauteur sur 20 mm de largeur, est situé dans le coin supérieur gauche. L'écriture sur la carte est en police Calibri, de taille 14 pour le nom, de taille 11 pour la fonction, caractère gras et de taille 9 pour les coordonnées.



Annexe D : Gabarit camions et autres véhicules



Annexe E : Site web



Annexe F : Panneaux de noms de rues



Panneaux existants. Le logo est légèrement différent du logo officiel, mais ne sera pas modifié sur les panneaux de nom de rues futures.